

REMPLECEZ VOTRE CUMULUS

D'ANCIENNE GÉNÉRATION PAR UN NOUVEAU MODÈLE
AVEC ÉTIQUETTE B CERTIFIÉ CE ET DISPOSANT
D'UN PROGRAMMATEUR

UN CUMULUS
CONVENTIONNEL
DE DERNIÈRE GÉNÉRATION
PERMET D'ÉCONOMISER
JUSQU'À

15%

D'ÉNERGIE PAR RAPPORT
À UN APPAREIL D'ANCIENNE
GÉNÉRATION

AVEC UN CHAUFFE-EAU
THERMODYNAMIQUE,
CES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
PEUVENT MÊME ÊTRE DE
L'ORDRE DE

75%

BÉNÉFICES

- **Économie d'énergie et diminution de votre facture d'électricité**
- **Programmation de la plage horaire du chauffage de l'eau**
L'horloge de programmation pour chauffe-eau présente un bénéfice économique en déclenchant la chauffe de l'eau aux heures programmées, et donc, si on le souhaite, au cours des heures dites « creuses ». Le programmateur permet aussi d'éviter la chauffe de l'eau pendant les périodes de pic de consommation d'électricité.
- **Un équipement plus esthétique et ergonomique** qui s'intègre mieux dans votre logement.

Que choisir ?

Il existe plusieurs systèmes pour produire de l'eau chaude sanitaire :

- le chauffe-eau **électrique** (chauffe-eau conventionnel),
- le chauffe-eau **thermodynamique**,
- le chauffe-eau **solaire**.



Consultez le guide pratique

Pour en savoir plus sur les caractéristiques de chaque système, consultez le guide pratique « **Se chauffer mieux et moins cher** » de l'ADEME, l'agence française de la transition écologique.

Quelques questions à vous poser et éléments à prendre en compte pour choisir votre prochain chauffe-eau :

- **Pour définir le volume nécessaire de votre chauffe-eau**
« Quels équipements votre chauffe-eau va-t-il alimenter ? »
« Combien de personnes sont présentes dans votre foyer ? »
- **Pour identifier les équipements envisageables pour votre logement**
« Êtes-vous dans une maison ou un appartement ? »
Par exemple, pour un appartement, la configuration du logement permettra de choisir la solution la mieux adaptée : chauffe-eau thermodynamique ou chauffe-eau électrique à accumulation.
- **Pour déterminer la solution la plus avantageuse sur le long terme**
En complément du coût d'achat et d'installation, demandez à votre installateur d'intégrer le coût de l'énergie et de l'entretien annuel de votre chauffe-eau sur une dizaine d'années afin de comparer le coût total des différents équipements proposés par les distributeurs.

Le saviez-vous ?

Durée de vie moyenne

Un chauffe-eau a une **durée de vie moyenne comprise entre 10 et 15 ans**, s'il est bien entretenu.

Régalez la température de votre chauffe-eau entre 55 et 60 °C

Cela suffit à limiter le développement de bactéries pathogènes et évite un entartrage trop rapide de l'appareil.

Dans le cas d'un chauffe-eau thermodynamique (CET), un réglage entre 45 et 50 °C est recommandé.

Gardez un œil sur le chauffe-eau

Au-delà de 60°C, la consommation augmente inutilement (30 % en plus pour une température de 80°C).

Arrêtez le cumulus

Il est conseillé d'arrêter le cumulus **en cas d'absence prolongée**.

Pour aller plus loin

Consultez l'étiquette énergie

- L'étiquette énergie est **obligatoire** pour les systèmes de chauffage qui produisent de l'eau chaude sanitaire d'une **puissance inférieure à 70 kW** et pour **les ballons de stockage d'une capacité inférieure à 500 litres**.
- L'étiquette énergie **varie de A** pour les appareils les plus performants **à G** pour les moins efficaces. Pour bénéficier de la subvention du Gouvernement Princier, votre nouvel équipement doit être classé B.

Réglementation

Consultez le **Chapitre 4 « eau chaude sanitaire »** Articles 75 et 76 de l'**arrêté Ministériel n° 2018-613 du 26 juin 2018**, pour en savoir plus sur les caractéristiques thermiques des nouveaux bâtiments, des réhabilitations de bâtiments existants et des extensions, notamment sur les seuils maximums des pertes exprimées en kWh par 24 heures et le seuil minimal en termes de performances thermiques.

